

The Hive  
Maison des étudiants,  
avenue Carl Gauss  
Campus cité scientifique  
Université de Lille  
59650 Villeneuve-d'ascq

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 01 octobre 2018

Le 01 octobre 2018 à 11 heures, les fondateurs de l'association The Hive se sont réunis en assemblée générale constitutive à polytech lille.

Sont Présents :

SALLANDRE Léo, 78 rue quéant 59620 Monceau Saint Waast  
HUBERT Marine, 25 rue d'en haut 59440 Saint-Aubin  
QUINZIN François, 546 Rue du faux 59550 Maroilles  
LEBORGNE Joanna, 248 montée de la petite collonge 69400 Gleize  
LE ROUX Raphaël, 12 rue des arbousiers 3600 Pessac  
GUILLOMON Rémi, Le Mas 24700 Saint-Martial-d'Artenset  
FOFANA Aiba, 83 boulevard de strasbourg, 59000 Lille  
STEUNOU Marc, 35 rue Alexandre leleux, 59000 Lille

L'assemblée générale désigne Léo Sallandre en qualité de président de séance et Aiba Fofana en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. L'ensemble des membres présents à l'assemblée acceptent à l'unanimité le projet.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.


Cette délibération est adoptée à l'unanimité.


**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

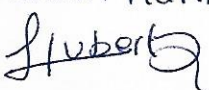
- Sallandre, Léo, Français, 78 rue quéant 59620 Monceau Saint Waast, Étudiant, Président.
- Hubert, Marine, Française, 25 rue d'en haut 59440 Saint-Aubin, Étudiante, Trésorière.
- Fofana, Aiba, 83 boulevard de strasbourg, 59000 Lille, Étudiante, Secrétaire.
- Leborgne, Joanna, 248 montée de la petite collonge 69400 Gleize, Étudiante, Vice-Présidente.
- Le Roux, Raphaël, 12 rue des arbousiers 3600 Pessac, Étudiant, Vice-trésorier.
- Quinzin, François, 546 Rue du faux 59550 Maroilles, Étudiant, Représentant.

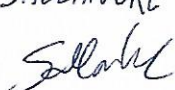
Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre.

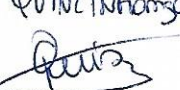
Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

LEBORGNE Joanna  


STEUNOU Marc  


HUBERT Marine  


SALLANDRE Léo  


QUINZIN François  


Le Roux Raphaël  


GUILLOMON Rémi  


FOFANA Aiba  
